

Politique Open Access d'ActualitéSociale

Droits de republication pour les auteur-e-s.

L'Open Access assure une meilleure visibilité des publications, dans l'intérêt des auteur-e-s et de l'éditeur, et en accord avec les exigences des hautes écoles suisses et de la stratégie Open Access de Swissuniversities.

Les auteur-e-s affilié-e-s à des institutions académiques suisses ont le droit de republier la version finale de leur article publié dans «Sozial Aktuell» et «ActualitéSociale» en format PDF, après un embargo de 6 mois, dans un dépôt non commercial accessible gratuitement, conformément à la loi suisse sur le droit d'auteur (LDA). La publication originale, ainsi que sa référence bibliographique complète (titre de l'article, année de publication, nom de la revue, numéro), doivent être mentionnées à un endroit bien visible. La rédaction d' « ActualitéSociale » met à disposition des auteur-e-s la version PDF de leurs articles.

Ces lignes directrices sont valables sur les publications à partir du 1^{er} juin 2024.